

SEANCE DU 07 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi sept octobre, le Conseil municipal de Reviers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arnaud DOLLEY, Maire.

Présents : Arnaud DOLLEY, Anne-Laure HUARD, Karine MESSIER, Alain LEBAS, Yves LERBOUR, Danine LASTELLE, Kevin CHAMPAGNEUR, Pascale GANGNET.

Absents : Virginie HAMELIN, Armelle COLTEE, Xavier ORDAS.

Absents excusés : Elisabeth LE BRETON, David MERCIER.

Pouvoirs : Élisabeth LE BRETON a donné pouvoir à Yves LERBOUR ; David MERCIER a donné pouvoir à Anne-Laure HUARD.

Secrétaire de séance : Kevin CHAMPAGNEUR

La liste des signataires figure à la feuille d'émargement annexée au registre des délibérations.

APPROBATION DES COMPTE-RENDUS DES SEANCES PRECEDENTES (10/06/2025 et 19/09/2025)

Le Maire rappelle que, conformément aux règles de fonctionnement des assemblées délibérantes, l'approbation des comptes rendus doit faire l'objet d'un vote. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes rendus des séances du 10 juin 2025 et du 19 septembre 2025. Les signatures sont recueillies pour les élus effectivement présents auxdites séances et/ou dûment représentés.

PROJET AGRI VOLTAÏQUE – INFORMATIONS ET ECHANGES

Présentation par M. Maxime DERAINE d'un projet agri voltaïque porté par l'opérateur énergétique NEO EN sur une parcelle attenante au stade Jacques ROUE, appartenant à M. BENOIT. Le projet, d'une emprise d'environ 12 ha, associe production photovoltaïque et activités agricoles sous panneaux (ovins et volailles de chair en plein air), à l'exclusion de l'élevage porcin initialement envisagé, abandonné à la suite d'échanges antérieurs en mairie afin d'éviter les nuisances olfactives. Les panneaux prévoient une garde au sol de l'ordre de 1,5 m et un faîtage autour de 3 m (structures orientables).

Les accès lourds seraient cantonnés à une voie interne dédiée ; aucune desserte par le chemin de Bény-sur-Mer n'est prévue. Le chemin rural existant longeant la parcelle serait maintenu et protégé par une bande enherbée ; une poche incendie et des dispositifs de vidéo protection périmétriques sont intégrés. L'exploitant étudie la récupération d'eaux pluviales (bâtiments et panneaux) pour l'abreuvement des animaux. Un document de présentation PDF sera transmis à la commune pour diffusion.

Position du Conseil :

Le Conseil prend acte de la présentation et formule les demandes / points de vigilance suivants :

- Préserver et renforcer les haies paysagères et lisières, en particulier côté salle des fêtes, avec plantations écran si nécessaire (paysage, biodiversité, acoustique).
- Garantir l'absence de trafic sur les chemins ruraux sensibles (dont « chemin de Bény ») et cantonner l'accès technique à la voie interne dédiée.

- Préciser les mesures faune/flore et la gestion des périodes de nidification, la maintenance (voies lourdes/légères), ainsi que les engagements sur le nettoyage économe en eau.
- Joindre une note d'incidences sonores (onduleurs) et un plan de continuités écologiques (bandes enherbées/pâturage).
- Une demande devra être faite auprès de la société NEO EN pour envisager une redistribution partielle de l'électricité produite sur le réseau communal.

Le Maire est chargé d'adresser ces observations au porteur de projet dès réception du dossier actualisé.

REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTECOMMUNAL (RLPI) – AVIS REPUTE FAVORABLE

Les communes de Cœur de Nacre ont été sollicitées le 1er juillet pour délibérer dans un délai de trois mois. Le terme étant échu au 1er octobre, l'absence de délibération vaut avis favorable tacite. Le Conseil prend acte de cette situation, étant précisé que le RLPi n'est pas défavorable à la commune (préservation des paysages, maîtrise de l'affichage).

TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ASSAINISSEMENT » À LA CDC COEUR DE NACRE – PRISE D'ACTE

Le délai légal étant également échu, le transfert de la compétence « assainissement » à la Communauté de communes est acquis de plein droit. Au vu des enjeux techniques et financiers sur la lagune communale (travaux à venir), et des garanties présentées par l'EPCI, le Conseil :

- Prend acte du transfert ;
- Sollicite de la part de la Communauté de Communes une communication pédagogique à destination des usagers (numéros d'astreinte, circuit des demandes, impacts tarifaires, calendrier) et des précisions sur la prise en charge de la maintenance des ouvrages ;
- Charge le Maire de relayer cette information (site communal / ILLIWAP / affichage).

URBANISME - SCOT / PLUI : CONSOMMATION D'ESPACE

Le Maire rend compte des échanges récents avec l'EPCI : le SCOT a revu à la baisse l'enveloppe d'espaces consommables par l'intercommunalité, conduisant à demander à chaque commune de réduire ses ouvertures à l'urbanisation. À Revières, seul un secteur d'environ 1 ha, situé le long de l'axe vers le cimetière canadien, avait été identifié au PLUi comme potentiellement urbanisable.

Le propriétaire actuel (M. Marc DIEZ) indique être sollicité par des promoteurs. Le Conseil rappelle la ligne constante de la commune : privilégier, le cas échéant, une opération maîtrisée par la commune (lotissement communal), plutôt qu'une cession à un aménageur privé ; des estimations antérieures évoquaient ≈17 lots et un équilibre financier possible sous réserve d'un portage bancaire et d'un calendrier adapté. Compte tenu du contexte budgétaire et des arbitrages SCOT / PLUi à venir, aucune décision d'acquisition n'est prise à ce stade.

Décisions :

- Prendre acte des contraintes SCOT / PLUi et défendre auprès de l'EPCI le maintien du secteur comme potentiel d'urbanisation raisonnée (ou, à défaut, une réduction calibrée), en contrepartie d'un engagement fort de l'intercommunalité sur les liaisons douces et la desserte (priorisation des projets mobilité).

- Saisir la commission Urbanisme pour étudier les scénarios (préservation totale/partielle, phasage, maîtrise foncière) et leurs impacts (écoles, cadre de vie, finances), puis revenir en séance pour décision.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Antenne de téléphonie mobile – mise en service** : une intervention technique sur le pylône (défaut fibre optique en tête de mât) a été reprogrammée le 8 octobre (initialement annoncée le 7). Une mise en service rapide est attendue ; le Maire informera la population dès activation du réseau.
- **Accueil du public en mairie – horaires** : le Conseil échange sur l'élargissement d'une permanence le vendredi en fin de journée (jusqu'à 18h30/19h), sans modification du temps de travail de l'agent. Une proposition d'expérimentation sera formalisée et soumise au Conseil.
- **Vie associative** : rendez-vous avec l'association intercommunale d'appui aux associations (S3A) le lundi 13 octobre à 18h30.
- **Voirie / aménagements** : point d'étape sur le parking – rue de l'Église (bornage en cours avec les propriétaires riverains ; validation du permis d'aménager après retour géomètre). Les demandes de subventions (fonds de concours intercommunal, éventuelle APCR) et l'état de la trésorerie conduisent à reprogrammer certains chantiers au début d'année prochaine. Un courrier devra être adressé au Président de Cœur de Nacre afin de solliciter une notification du fond concours.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le présent compte rendu sera affiché et mis en ligne conformément aux dispositions du CGCT.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Arnaud DOLLEY